

## Cotisations de membre liées aux produits sur la récolte 2019 Formulaire de décompte

### Annonce du 24 avril 2020 (RÉCOLTE TOTALE 2019)

1er intervenant	
Personne de contact	
Adresse	
NP, lieu	

### Céréales fourragères y compris protéagineux et soja (ci-après nommées céréales fourragères)

Orge, triticale, avoine, maïs grain, blé à fins fourragères, pois protéagineux, féveroles, lupins, soja et toutes les autres céréales fourragères ou leurs mélanges, ainsi que les oléagineux transformés en dehors du "Pool de production oléagineux". Les cultures qui ne touchent pas la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération, par exemple millet, maïs à fin alimentaire, quinoa ou sarrasin, sont également à inclure dans ce décompte.

#### Quantités prises en charge totales (y.c. comptes marchandises, transformation à façon, besoins propres, vente directe)

Céréales fourragères BIO		tonnes à	Fr. 11.65 / tonne =		Fr.
Céréales fourragères BIO (cultures de niche) <small>(Cultures sans contribution de la Confédération pour les céréales)</small>		tonnes à	Fr. 1.65 / tonne =		Fr.
Soja alimentaire Bio		tonnes à	Fr. 1.65 / tonne =		Fr.
Autres céréales fourragères		tonnes à	Fr. 1.65 / tonne =		Fr.
<b>Total céréales fourragères</b>					<b>Fr.</b>

### Céréales déclarées pour le secteur alimentaire (ci-après nommées céréales panifiables)

Blé, seigle, épeautre, amidonnier, engrain ainsi que d'autres céréales panifiables déclarées pour le secteur alimentaire

#### Quantités prises en charge totales

PurEpeautre Bio Suisse		tonnes à	Fr. 52.63 / tonne =		Fr.
Céréales panifiables BIO <small>(y.c. épeautre bio)</small>		tonnes à	Fr. 42.63 / tonne =		Fr.
Autre Epeautre		tonnes à	Fr. 58.83 / tonne =		Fr.
Céréales panifiables IP-SUISSE commercialisées via IP-SUISSE <small>(exclu épeautre)<sup>1</sup></small>		tonnes à	Fr. 48.00 / tonne =		Fr.
Autres céréales panifiables		tonnes à	Fr. 48.83 / tonne =		Fr.
<b>Total céréales panifiables</b>					<b>Fr.</b>

<sup>1</sup> La contribution swiss granum de Fr. 0.45 / t et le fonds promotion céréales FMS de Fr. 0.38 / t à la charge du commerce/transformation sera versée directement par IP-Suisse (total Fr. 0.83 / t). Cela ne vaut cependant que pour les céréales panifiables IP-SUISSE (exclu épeautre) commercialisées via IP-SUISSE.

<b>Total de toutes les cotisations de membre liées aux produits</b>		<b>Fr.</b>
<b>- déduction de l'acompte forfaitaire</b>	-	<b>Fr.</b>
<b>- déduction de l'indemnité pour l'encaissement des cotisations</b>	-	<b>Fr.</b>
<b>Solde à payer</b>		<b>Fr.</b>

Comme les années précédentes, les cotisations de membre sur le colza et le tournesol sont prélevées au niveau des entreprises de transformation (huileries, fabricants d'aliments fourragers, etc.), notamment dans le cadre du "Pool de production oléagineux".

Remarques	
Date, Signature	

Coordonnées bancaires  
de swiss granum

Compte N° 16 242.964.3.54, IBAN N° CH90 0079 0016 2429 6435 4  
Banque Cantonale Bernoise, 3001 Berne; PC 30-106-9; Clearing N° 790